

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU DIX MARS DEUX MILLE DIX SEPT**

\*\*\*\*\*

**L'AN DEUX MIL DIX SEPT**

**Le 10 mars**

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Monia FAYOLLE,

Stéfania FLORY, Sylvie JERDON, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie

MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER,

Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSEY, Patrick BOUVET, Gérard

CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP,

Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Claudine ROCHE, Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Emilie SOLLIER, Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Sylvie JERDON,

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCATION EN DATE : 03 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE : 15/03/2017

-----  
**OBJET : avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation -----N°2017/36**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et est décomposé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Par délibération n° 2016/076 du 7 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'affermir la tranche conditionnelle 3 dudit marché.

Cependant, les études correspondantes nécessitent une mise à jour préalable de l'Avant-Projet (AVP) afin de tenir compte :

- des évolutions des limites des différentes tranches opérationnelles,
- des modifications liées au phasage d'enchaînement des tranches,
- des changements de gestion des accès,
- des évolutions de gestion des eaux pluviales.

Cette mission complémentaire de mise à jour de l'AVP de l'opération représente un montant supplémentaire d'honoraires de 5 975.00 euros HT et nécessite d'être validée par voie d'avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

22 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
6 VOIX	ABSTENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-4, L2121-29 et L2122-21,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012/60 du 6 septembre 2012 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation au groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2013/22 du 8 février 2013 relative à la validation de la phase Avant-Projet de ladite opération,

Vu la délibération n° 2013/65 du 15 novembre 2013 relative l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de ladite opération,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/076 du 7 décembre 2016 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 3 du marché de maîtrise d'œuvre de ladite opération,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/077 du 7 décembre 2016 portant actualisation de l'APCP de l'opération,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 février 2017 sur le projet d'avenant n° 2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation, dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en application, qui porte le montant global du marché à 142 129.08 euros HT.

- **PRECISE** que la somme correspondante est inscrite au budget 2017 sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER  
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

